

Le BUSARD CENDRE – *Circus pygargus*

Photo : Donald Macauley



Le Busard Cendré est une espèce de **rapace diurne** **migrateur**.

Il existe un **dimorphisme sexuel au niveau du plumage qui permet de différencier les mâles des femelles**. Le mâle possède un plumage gris cendré, le bout des ailes noires, ainsi qu'un trait noir sur le dessus de chaque aile. Le plumage de la femelle est brun sur le dessus, brun foncé sur le dessous et son croupion est blanc.

Sa proie favorite est le **campagnol**.

Le Busard cendré peut être confondu avec le Busard Saint-Martin. On peut reconnaître le Busard cendré par sa queue et ses ailes longues et étroites. **Le plumage du mâle est plus sombre que le busard cendré que chez le Busard Saint-Martin mais les femelles et les juvéniles restent difficiles à distinguer.**

Comme le Busard Saint-Martin, le Busard cendré niche au sol, dans les milieux naturels à végétation basse. Avec la destruction et l'exploitation de celles-ci, il niche alors dans les cultures, principalement céréalières. Il y a alors grand **risque de destruction des nids lors de travaux agricoles tels que le labour et la fauche**.

Il est une espèce protégée : il est interdit de le tuer intentionnellement, de détruire nids et œufs, de le perturber intentionnellement et de le détenir.

Observé à Mondragon

Le Busard Saint-Martin – *Circus cyaneus*

Observé à Magrin, Saint-Genest-de-Contest,
Saint-Julien-du-Puy, Vénès, Montdragon



Espèce de **rapace diurne**, le Busard Saint-Martin est **sédentaire** contrairement au Busard cendré.

Assez commun mais localisé, il niche dans une grande variété d'habitats : cultures, zones côtières sablonneuses, steppes, taïgas. Il vit dans les **landes semi-montagneuses, avec une végétation arbustive, sur les coteaux avec des prairies, fuyant les forêts**, préférant les versants nord et nord-est, mais nichant sur ceux orientés au sud ou au sud-ouest.

Source : www.oiseaux.net

Il est une espèce protégée : il est interdit de le tuer intentionnellement, de détruire nids et œufs, de le perturber intentionnellement et de le détenir.

Photo : Fra298 ; une femelle Saint-Martin